

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 8 juillet 2020

Ce mercredi 8 juillet 2020 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu ordinaire de la mairie de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélic COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Excusés : Jacky Gaillet, Stéphanie Godefroy, Gaëtan COENEN

Pouvoirs :

I - Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Gisèle ALEXANDRE est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020

Quelques modifications sont à noter sur ce procès-verbal adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, le PV modifié ayant été adressé par mail à tous les conseillers :

- Indemnités des élus : nous avons révisé les pourcentages prévus, de façon à assurer le maintien des indemnités du Maire et des Maires délégués comme le précédent mandat et une légère hausse des indemnités des Maires Adjoints
- Virements de crédits : là encore nous avons modifié les sommes proposées lors de la réunion du 4 juin, considérant 10 000 € supplémentaires prévus pour les travaux de défense mer pour régler les analyses de sable à régler (1 523.46 € TTC) et se prévoir une petite réserve

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

III - Communiqués

- Suite au courrier reçu de Monsieur le Préfet, lequel demandait le retrait des cailloux de protection du cordon dunaire au niveau de l'aire campings cars, Madame le Maire et Monsieur Beaufils sont allés rencontrer Monsieur le Préfet ce 2 juillet dernier. Cette opération d'urgence et s'inscrivant dans le plan hivernal de protection d'urgence dans l'attente d'un plan de relocalisation, Monsieur le Préfet ne nous obligera pas au retrait de ces protections mais encourage la mise en œuvre du repli. Un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet, suite à ce rendez-vous pour rappeler nos engagements dans le COPIL de délocalisation. Jérôme Bouteloup sollicite qu'une réunion soit organisée pour définir les nouveaux plans d'urgence nécessaires avant l'automne prochain. Madame le Maire rappelle que nous sommes déjà dans une fragilité face aux autorisations déjà non

obtenues et qu'il faut d'abord s'inscrire dans le plan de relocalisation, qu'il faut en effet travailler. Pour ce faire, il faudra des évolutions de l'urbanisme pour envisager ce repli car certains terrains envisagés sont actuellement zonés en zone naturelle. Donc sans attendre le PLUi, il faudra formaliser nos propositions et les rapprocher des actuels obstacles réglementaires. François Legras et Jérôme Bouteloup rappellent qu'une marée de 113 nous attend dès le mois d'octobre!

Jérôme Bouteloup insiste et rappelle que sa position est de demander un nouveau renfort du plan hivernal ou provoquer une réunion très rapidement. Madame le Maire est d'accord pour solliciter le plus rapidement cette réunion dans le cadre du COPIL mais pas pour demander de nouvelles interventions de défense contre la mer considérant la fragilité encore une fois de notre situation actuelle face aux autorisations concernant le DPM. Une réflexion doit donc être menée sans attendre et Madame le Maire propose que la commission se réunisse dès la fin du mois de juillet pour enclencher cette réflexion: une réunion est fixée au jeudi 23 juillet à 20h30. Une convocation par mail sera adressée à la commission.

- Le Lieutenant Bouffart va quitter la brigade d'Agon Coutainville ce 10 juillet prochain, un verre de l'amitié a été offert en mairie ce 7 juillet dernier en présence des Maires Délégués. Madame le Maire salue la collaboration à ses côtés durant ses années de fonction à la brigade d'Agon Coutainville.
- Un ensemble de forains avait fait une demande pour mettre en place une fête foraine Place René K'Dual à la plage pour toute cette fin de semaine jusqu'à dimanche 12 juillet inclus, l'accord de Monsieur le Préfet nous a été donné ce 7 juillet dernier. Considérant cette réponse tardive et le délai qui semblait nécessaire aux forains pour prévoir leurs affichages de publicité, les forains ne semblent plus intéressés. Aussi, la fête prévue n'aura pas lieu.
- La visite du poste SNSM a eu lieu ce 7 juillet dernier. Jean-Pierre Legoubey rappelle que la commune a obtenu le label Pavillon Bleu et présente le compte rendu de l'audit avec la responsable du label, visite qui s'est bien passée. Quant à la visite du poste SNSM, celle-ci s'est également bien passée. Il nous faudra ajouter des barrières devant le poste SNSM pour gérer le flux du public dans le cadre du Covid-19. Un nouveau canot va arriver dès samedi; cette année c'est un matériel de location avec une charge pour la commune de 1 424 €.
- François Legras présente le projet d'achat d'un escalier démontable pour assurer un accès sécurisé à la plage : il est proposé d'installer un escalier à droite de la cale pour permettre la descente sécurisée à la plage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'A2MB d'un montant de 6 390 € HT, soit 7 668 € TTC. Il ne pourra par contre être fait qu'à la fin du mois de juillet. Jérôme Bouteloup s'inquiète de ce délai compte tenu des risques pour accéder à la plage dans l'attente. Madame le Maire confirme qu'elle est la première inquiète de ce délai, et rappelle que l'autorisation du Préfet pour installer cet escalier vient seulement de nous être accordée ce 7 juillet.
- La piscine estivale est en cours d'installation ainsi que la zone de baignade
- François Legras ayant de nombreux déplacements à effectuer pour le suivi des travaux de la commune, le conseil municipal décide de lui mettre un véhicule communal à disposition (Kangoo Renault)

- Monsieur Cédric Chazouillères, angiologue, a adressé sa demande de préavis pour quitter les locaux de la maison médicale. Le conseil municipal prend acte et espère que son actuel cabinet sera rapidement pourvu, étant entendu que la gestion de la maison médicale est dorénavant suivie par la CMB.

IV – Echange de parcelles

Il est proposé de procéder à un échange de terrain sur le territoire de Montsurvent. Il s'agit d'une petite surface de 90 m² issue du chemin rural n°21, enclavé dans la propriété cadastrée ZE 354 et de son seul usage. Le propriétaire souhaitant vendre sa propriété, il sollicite la commune pour régulariser la situation. Il propose de procéder à un échange de surface égale en l'occurrence de donner à la commune une partie de cette parcelle ZE 354. La nouvelle parcelle, dont la commune serait propriétaire nous permettrait d'assurer une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères notamment.

Pour ce faire, il nous appartient de procéder préalablement à un déclassement de cette petite partie du chemin rural n° 21.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime de principe pour cet échange et autorise Madame le Maire de lancer cette procédure, la publication et l'enquête publique. Les frais d'acte étant à la pleine charge du propriétaire privé.

V – Renouvellement de la commission communale des impôts directs CCID

Suite au récent renouvellement du conseil municipal, il nous appartient de constituer la commission communale des impôts directs, qui a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, la commission se compose ainsi :

- Le Maire
- 8 commissaires titulaires: Jean-Pierre Legoubey, Simone Duboscq, David Laurent, Jean Lamy, Christophe Bourgeot, Daniel Corbet, François Legras, Pascale Duboscq
- 8 commissaires suppléants: Auguste Tesson, Erick Beaufils, Dominique Fontaine, Delphine Hareng, Arlette Marescq, Jean-Jacques Eloi, Cécile Durel, Michel Lemosquet

Un courrier sera adressé aux anciens conseillers proposés.

VI - Constitution de la commission d'appels d'offres

Suite à l'exposé de Madame le Maire et étant entendu les candidatures déposées en mairie conformément à la délibération du 4 juin dernier, la commission d'appel d'offres sera constituée ainsi :

- la présidente: Madame le Maire
- 3 membres titulaires: Yves Gosselin, François Legras et Jean-Jacques Eloi
- 3 membres suppléants: Gisèle Alexandre, Jean-Pierre Legoubey et David Laurent

Il est unanimement décidé que Jean-Pierre Legoubey, en charge notamment du suivi des travaux d'assainissement, soit systématiquement invité en expert aux réunions de la CAO dès lors que l'ordre du jour prévoira des sujets en lien avec cette compétence. S'il n'est pas présent en tant que suppléant, il assistera alors aux dites réunions en tant que simple expert et alors sans droit de vote.

VII – Vente d'une bande de terrain à Boisroger

Par délibération du 29/11/2017, le conseil municipal s'était porté favorable pour vendre une bande de terrain à Boisroger, issue de la parcelle cadastrée ZD 67 et d'une surface de 74 m². Il avait été prévu le prix de 8 €/m² et la prise en charge de tous les frais de bornage et d'acte par les acquéreurs, Monsieur Mesnard.

Considérant les seuls frais de géomètre s'élevant à la somme de 1 200 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire le coût de la vente par la commune au prix de 6 €/m² et charge Madame le Maire de transmettre cette nouvelle proposition aux acquéreurs. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

VIII – Réparation des fenêtres de la mairie

Suite à des défauts progressifs pour ouvrir les fenêtres de la mairie, qu'exposent Yves Gosselin, certaines étant même devenues « condamnées », nous avons demandé à l'entreprise ayant eu en charge les travaux du lot menuiseries extérieures (en 2002) de bien vouloir intervenir.

En l'occurrence, il s'agit de l'entreprise Macrel. Celle-ci nous propose le devis suivant pour assurer les réparations nécessaires : 1 970 € HT, soit 2 364 € TTC. Le conseil municipal prend acte de ce devis qu'il autorise dans l'enveloppe estimée mais charge Yves Gosselin de consulter d'autres entreprises. Si aucune autre offre moins disante n'était adressée à la mairie, le conseil municipal donne son plein accord pour engager ce devis.

IX – Evolution des heures d'ouverture du bureau de poste de Gouville

Depuis le déconfinement, la Poste n'ouvrait pas le bureau le samedi matin. Madame le Maire s'est rapprochée des responsables, inquiète que cette situation ne persiste. Il nous été répondu que les horaires d'ouverture du bureau en période estivale étaient de 9h à 11h25. Soit un différentiel de 10 minutes de plus d'amplitude d'ouverture en fin de matinée. Cela impute alors la disponibilité des agents pour travailler le samedi matin sur cette période.

Madame le Maire craignant que cette difficulté persiste et que le bureau ne soit plus du tout ouvert le samedi matin, le conseil municipal décide de prendre une motion pour rappeler l'importance que le bureau soit ouvert le samedi matin, que le conseil municipal ne souhaite pas voir le service encore réduit et que cette diminution d'horaires d'ouverture ne ferait que baisser le nombre de clients; les horaires ont été réduits petit à petit depuis quelques années et la demande reste forte pour le samedi matin pour toutes les personnes travaillant les jours de semaine et ne pouvant se rendre aux seuls horaires d'accueil du public déjà courts les matins.

Valérie Laisney précise au sujet du service public, qu'elle transmet les remerciements des agents du centre des finances publiques de Coutances qui ne devrait non seulement pas fermer mais devenir pôle départemental. L'équipe de ce centre, représentée par Stéphane Laisney, remercie l'ensemble des élus qui se sont déplacés et mobilisés pour assurer le maintien du pôle de Coutances!

X – Vote des subventions

Présenté par Valérie Laisney.

Les montants des subventions versées pour l'année 2020 ont été votés et le tableau est ci-dessous:

Nom	DEMANDE DE SUBVENTION	SUBVENTION accordée N-1 CM DU 23 mai 2019	SUBVENTION N proposée par la commission 7/7/2020	SUBVENTION N accordée par conseil municipal le 08/07/2020
Prévention Routière	pas de somme	160	160	160
Croix Rouge	pas de somme	200	0	0
F.D.A.J en difficultés	pas de demande écrite	400	400	400
F.S.E. Fond Social Energie	pas de demande écrite	1000	300	300
F.S.L. Fond Social Logement	pas de demande écrite		700	700
Secours Catholique	pas de demande écrite	0	200	200
Secours populaire	pas de demande écrite	0	200	200
V.M.E.H. Visite des Malades en Milieu Hospitalier	pas de somme	150	150	150
Coopérative Ecole 6€/enf en 2014 6,20€ en 2 6,40€ 2016: 2017 6,40€ prev 161 à la rentrée	non CMB	0	0	0
Croix D'or Alcool Assistance	pas de somme précise	250	250	250
Des devenus sourds	pas de demande écrite	0	0	0
Des paralysés de France	pas de demande écrite	200	0	0
Donneurs de sang		0	200	200
Lutte contre le Cancer	pas de somme	200	0	0
C.C.A.S. (Repas des Anciens)	10000	3000	10000	10000
Tour de France/tour normandie		0	0	0
"Animations Diverses"		5000	5000	5000
SNSM Gouville	pas de demande au 08/7/20	1700	1700	1700 + 1000
Halte Garderie Les Bulotins	non CMB	0	0	0
Micro-crèche Les Petits Baigneurs	non CMB	0	0	0
Les Parents d'élèves	800	800	800	800
ByCœur	350	350	350	350
Lire et Faire Lire	pas de demande au 8/7/20	0	0	0
association ANIM'LIVRES	1000	1000	1000	1000
convention BDP	0	0	0	0
Ateliers de la Filature	200	200	200	200
Les 3 A	200	200	200	200
Club de Bridge	200	200	200	200
Club de l'amitié gouville	pas de somme précise	700	700	700
Le Scrabble Gouvillais	60	60	60	60
Le Tarot Gouvillais	120	120	140	140
Société de chasse GOUVILLE ANNEVILLE	350	310	350	350
Société de pêche	450	450	300	300
GOUVIL'LINE DANSE COUNTRY	200	0	200	200
Anciens combattants	550	0	0	0
Entente Gouville-Coutainville Tennis de table	non CMB	0	0	0
Entente Sportive Gouvillaise (Foot-ball)	non CMB	0	0	0
La Boule Gouvillaise (Pétanque)	1500	1000	1300	1300
Le Billard Gouvillais	0	0	0	0
Les Arconies (Tir à l'arc)	pas de demande au 8/7/20	700	0	0
A.G.V. (Association Gymnastique Volontaire)	300	300	300	300
Tennis Gouvillais	450	450	450	450
Yoga	pas de demande écrite	0	0	0
Randonneurs Dunes et Bocages	400	400	400	400
Société Hippique Rurale de Gouville	pas de demande financière	0	0	0
MOTO CROSS DE GOUVILLE/ MX JHE	1000	615	615	615
animations touristiques de gouville sur mer	3000	3000	3000	3000
Sauvegarde des Eglises	750	750	750	750
Sauvegarde du patrimoine	ne demande pas	80	0	0
Comité de jumelage	1000	1700	1000	1000
Comité des fêtes	1700	1700	1700	1700
Comité des fêtes (Illuminations)	2000	2000	2000	2000
Commerçants	pas de demande écrite	2000	0	0

Fleurir Gouville/boisroger	1400	1400	1000	1000
association fleurissement pôle st malo	0,15/ HAB 480€	480	480	480
Le Moulin	1000	1000	1000	1000
Le Clubs des Mouettes	200	200	200	200
Associations chasse de Boisroger	150	150	150	150
UNC section de Boisroger	pas de demande écrite	0	0	0
Comité des fêtes de Boisroger	1000	500	1200	1200
LES SENTIERS DE LA MÉMOIRE	pas de demande écrite	0	0	0
LES P'TITS DOUDOUS	pas de demande au 8/7/20	50	0	0
LA BARJO	pas de demande au 8/7/20	50	0	0
COMITE DES FETES ANNEVILLE	150	150	150	150
AMICALE CHASSEURS ANNEVILLE	40	40	40	40
CLUB BEME AGE ANNEVILLE	500	500	500	500
CLUB DE L'AMITIE MONTSURVENT	300	200	300	300
ASSOCIATION ANNEVILLE ET SON ENVIRONNEMENT	pas de demande		0	0
FED NORM POUR LA SAUVEGARDE DES CIMETIERES	75	75	75	75
ECOLE DE GRATOT /COMMUNE SERVIGNY	100	100	0	0
MAISON PAYS LESSAY (anneville)	115 en 2019	115	115	115
APAEIA (anneville)	30 en 2019	30	30	30
ANCIENS COMBATTANTS GEFFOSSES ANNEVILLE	150 en 2019	150	150	150
APE PIROU (anneville)	100 en 2019	100	80	80
JEUNESSE SPORTIVE DE L'AY (foot)	66 en 2019	66	0	0
ANCIENS COMBATTANTS SERVIGNY	pas de montant	0	0	0
STE CHASSE MONTSURVENT/ANCTEVILLE/BRAINVILLE	100	0	100	100
COMITE DES FETES SERVIGNY	ne souhaite pas aide financière	0	0	0
TOTAL		36701	40845	40845

XI – Tarifs pour la restauration scolaire année 2020/2021

Là encore la commission s'étant réunie ce mardi 7 juillet, elle propose au conseil municipal de maintenir exceptionnellement encore cette année les actuels tarifs, considérant la période économique actuelle et probablement à venir. Soit 3,85 €/repas pour les familles de 1 à 2 enfants et 3,65 €/repas pour le 3ème enfant et 4,50 €/repas lors d'une inscription exceptionnelle.

- **4 jours fixes par semaine:**
- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 53,20 € par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 50,40 € par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**

- **3 jours fixes par semaine**
- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 39,90 € par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 37,80 € par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**
- **Tout repas pris en dehors des jours fixes sera compté au prix de 4,50€**

- **2 jours fixes par semaine**
- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 26,60 € par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 25,20 € par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**
- **Tout repas pris en dehors des jours fixes sera compté au prix de 4,50€**

- **Inscription occasionnelle**
- - choisir un jour fixe dans la semaine ou

- - prévenir au plus tard la veille avant 10h00 (le mardi matin pour le jeudi et le vendredi matin pour le lundi.)

4,50 €/repas pour tout repas dans le cadre d'une inscription occasionnelle

Considérant le bon fonctionnement de ce service, il sera rappelé à tous les parents que l'inscription préalable de leur enfant est indispensable et que tout changement, absence ou présence exceptionnelle devra être indiquée auprès de la cantine dans le délai prévu. Un courrier sera adressé dans ce sens à toutes les familles avant la prochaine rentrée.

Dans ce cadre-là, comme cela a été rappelé lors du dernier conseil d'école, le pointage quotidien des présences des enfants à la cantine ne sera plus effectué pendant le temps de classe par le personnel rattaché aux écoles, mais par le personnel communal encadrant les enfants sur le temps de la cantine. Les affichages ne seront donc plus présents aux portes des classes des maternelles.

XII – Travaux d'urgence sanitaire de traitement des boues de la station d'épuration

Dans le cadre des mesures spécifiques « mesures d'urgence COVID 19 » mises en place par l'Agence de l'eau, il nous appartient d'engager les travaux pour hygiéniser les boues de la station d'épuration afin de les rendre propres à l'épandage.

Nous avons sollicité un devis auprès de la SAUR pour exécuter ces travaux : 62 144.28 € HT, soit 68 358.71 € TTC. Ce devis pourra évoluer quelque peu selon le tonnage réel de boues.

Étant entendu, que l'Agence de l'eau, dans le cadre de son plan de reprise, prévoit une aide financière particulière à hauteur de 80 % du montant de cette dépense.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la SAUR pour engager ces travaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide de l'AESN.

Jean-Pierre Legoubey informe en outre le conseil municipal que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son plan de crise, a décidé d'accorder des bonifications aux aides de son programme et les travaux engagés avant juillet 2021 et réalisés avant décembre 2021. Ceux-là seront éligibles à des aides bonifiées de 60 % au lieu de 40 %.

Par ailleurs, nous avons eu la présentation aujourd'hui par le maître d'œuvre SCE, de l'étude préliminaire des travaux de raccordement pour les territoires de Boisroger, Anneville et Montsurvent à la station d'épuration de Gouville.

Ces études nécessitent des investigations supplémentaires tant dans les solutions techniques possibles, que le diagnostic de la STEP de Gouville qui est en cours d'élaboration ainsi que dans les coûts d'exploitation de chacun des scénarios possibles. Une prochaine réunion sera programmée pour affiner cette étude préliminaire.

Mais, pour affiner aussi ces estimations, il est nécessaire de connaître les conditions altimétriques des futurs raccordements des habitations concernées par ces projets. Aussi, après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour réaliser ces enquêtes parcellaires des administrés concernés par les futurs raccordements. Ces enquêtes sont estimées à une enveloppe d'environ 40 000 €, étant entendu que cette étude, là encore, profiterait de la subvention bonifiée de l'Agence de l'eau à hauteur de 60 %. Le DCE pourrait prévoir 3 tranches, assises sur les 3 territoires concernés de façon à lancer en priorité les secteurs concernés par des résidences secondaires.

Une réunion de commission sera prochainement organisée afin de présenter ces études préliminaires.

XIII – Divers

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de la création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 28 heures hebdomadaires à compter du 2 octobre 2020 pour assurer les missions de renfort service comptable et en charge de l'accueil de la mairie déléguée de Servigny et remplacement de l'accueil de Gouville s/mer.
- Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'achat de pierres à maçonner :
 1. 4 ou 5 m³ à Patrick K'Dual proposées au prix de 400 € TTC
 2. Rue de la Mer, près de chez Roger K'Dual, achat d'une mazure à démonter au prix de 200 € TTC
- Achat de vêtements professionnels pour les agents de la commune : le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis CENTER PRO d'un montant de 1 693.71 € HT soit 1 967.65 € TTC
- François Legras indique au conseil municipal la réparation urgente sous la chaussée rue du Beau Rivage face au camping Belle étoile. Suite au ravalement important dû aux violentes pluies orageuses du 17 juin, il nous appartient d'intervenir pour réparer la brèche sous la chaussée. La commune prendrait à sa charge la réparation du « trou » et la CMB prendrait en charge la réfection du revêtement de la chaussée, considérant que cette voirie est communautaire. Pour notre partie, après avoir entendu l'exposé de François Legras, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de SARL THOMAS & Fils d'un montant de 2 520 € HT, soit 3 024 € TTC
- Projet d'implanter un projet éolien sur le territoire de Montsurvent : Madame le Maire présente la proposition en cours par WKN France pour poser deux éoliennes sur un terrain à Montsurvent. Une pouvant être posée sur une parcelle mise en vente par un propriétaire privé et l'autre étant encore à l'étude quant à son implantation. Dans ce cadre-là, la commune pourrait acheter le terrain envisagé. Madame le Maire souhaite connaître l'avis de principe du conseil municipal sur ce projet avant de poursuivre l'étude et les éventuelles rencontres avec les propriétaires de terrains, étant entendu que le projet serait implanté à + de 500 mètres de toute habitation. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe à la majorité (Jérôme Bouteloup, Delphine Hareng sont contre, Valérie Laisney et Jean-Jacques Eloi s'abstiennent) pour envisager ce projet et charge ainsi Madame le Maire de poursuivre les investigations nécessaires à une présentation complète de faisabilité du projet et notamment les éventuelles négociations pour l'acquisition de terrain, assiette foncière envisagée pour l'implantation.
- Proposition d'implanter un distributeur de pains sur le territoire d'Anneville s/mer, à côté de la mairie. La commune se chargerait de prendre en charge l'alimentation électrique nécessaire. Ce distributeur serait mis en place et alimenté régulièrement par le boulanger de Geffosses. Considérant l'accord unanime du conseil municipal, ce projet pourrait être implanté prochainement.
- Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, Monsieur le Préfet de la Manche demande au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande

d'enregistrement tel que prévu à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, sur le projet de développement d'une unité de méthanisation au lieu-dit Rome à St Sauveur Villages et l'extension du plan d'épandage des digestats, envisagé par l'EURL Bouillon Valoris. Le dossier est consultable en mairie et la consultation du public aura lieu du 18/08 au 15/09 prochain inclus. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine réunion afin de permettre à tous les conseillers qui le souhaitent de consulter le dossier. L'avis du CM étant à rendre à Monsieur le Préfet avant le 30/09 prochain.

- David Laurent explique que des buses d'eau pluviales seraient à contrôler/réparer au niveau de la Croix Bouteloup sur le territoire de Boisroger. David Laurent va se rapprocher dans un premier temps des services du Département, Madame le Bott.

- David Laurent suggère qu'une relance soit adressée de la manière la plus ferme aux locataires du logement au-dessus de la mairie de Bosiroger, qui ont de très nombreux loyers en retard de règlement. Madame le Maire va s'en charger.
De la même façon, Gisèle Alexandre rappelle que les dettes d'anciens locataires du logement des écoles à Montsurvent ne sont toujours pas réglées. Là encore, Madame le Maire va relancer les démarches.